



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DORDOGNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°24-2020-048

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2020

Sommaire

DISP BORDEAUX

24-2020-07-02-007 - delegation signatures 02-07-20 (8 pages) Page 3

Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-10-001 - Arrêté fixant les dates de dépôt de candidatures et la date limite de dépôt de la propagande pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 (2 pages) Page 12

24-2020-08-11-002 - ARRETE portant DUP du projet d'acquisition publique d'un immeuble à Saint-Seurin-de-Prats et cessibilité dudit immeuble au profit de la CCMMG pour la réalisation d'un parking (10 pages) Page 15

24-2020-08-11-001 - Arrêté portant obligation du port de protection dans le centre ville de la commune de Brantôme en Périgord (4 pages) Page 26

24-2020-08-12-001 - Arrêté portant obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune de Eymet (4 pages) Page 31

24-2020-08-12-003 - Arrêté portant obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune de Lalinde (4 pages) Page 36

24-2020-08-12-002 - Arrêté portant obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune de Montpon Ménésterol (4 pages) Page 41

24-2020-08-12-004 - Arrêté portant obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune du Buisson de Cadouin (4 pages) Page 46

UD-DIRECCTE

24-2020-06-03-002 - ARRETE MEDAILLE DU TRAVAIL JUILLET 2020 UD DIRECCTE 2020 0002 (33 pages) Page 51

DISP BORDEAUX

24-2020-07-02-007

delegation signatures 02-07-20



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BORDEAUX

Établissement : **CENTRE DE DETENTION DE NEUVIC**
Décision Portant Délégation



Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24, R57-7-5

Vu le code des relations entre le public et l'administration

Vu la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009

Vu les dispositions du décret n°2006-337 du 21 mars 2006

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 22 avril 2016 nommant **M. Eric BERTHOMIEU** en qualité de chef d'établissement

Article 1 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Thierry BABIN**, Directeur des Services Pénitentiaire, Directeur adjoint au chef d'établissement, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-François TYSSANDIER**, Capitaine, Chef de Détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Laurent LEGRET**, Lieutenant, adjoint au chef de détention, responsable de la sécurité, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Françoise LEDOUX**, Lieutenant, responsable de bâtiment, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Aurore LOLL**, lieutenant, responsable de bâtiment, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Laurent PIERRE-GABRIEL**, Lieutenant, responsable de bâtiment, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Grégory DAPVRIL**, Premier Surveillant, adjoint au responsable de bâtiment, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Pierre MALAVERGNE**, Premier Surveillant, gradé infrastructure, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M Yann PADOVAN**, Premier Surveillant de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Stéphane JOFFRE**, Premier Surveillant PCI, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-Christophe BOUCHER**, Premier Surveillant PCI, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Bruno FUSTER**, Premier Surveillant de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Guillaume BREUVART** Premier Surveillant PCI, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Valérie LAGANA**, Première Surveillante de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Franck LAGANA**, Premier Surveillant de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Thierry DUMONTEIL**, Premier Surveillant de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Mickaël COTON**, faisant fonction de Premier Surveillant de détention, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

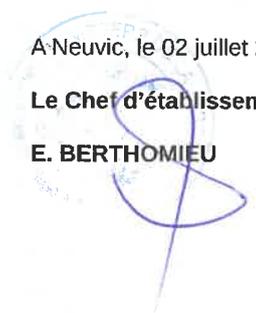
Article 18 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Laurent HOUSSAYE**, Attaché Principal d'Administration de l'État, responsable des services administratifs et financiers, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

A-Neuvic, le 02 juillet 2020

Le Chef d'établissement,

E. BERTHOMIEU



**Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature
en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)**

Délégataires possibles :

- 1 : adjoint au chef d'établissement
- 2 : APAE
- 3 : chef de détention et son adjoint
- 4 : personnels de commandement (lieutenants, capitaines, commandants et adjoints de bâtiments))
- 5 : majors et 1ers surveillants

* Décret 2013-368 du 30 avril 2013 – Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP –

Décisions concernées	Articles	1	2	3	4	5
Organisation de l'établissement						
Elaboration et adaptation du règlement intérieur type	R. 57-6-18	X	X			
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire	R. 57-6-24 D. 277	X	X			
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D. 276	X		X		
Vie en détention						
Elaboration du parcours d'exécution de la peine	717-1	X		X	X	
Présidence de la CPU		X		X		
Désignation des membres de la CPU	D.90	X		X		
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R. 57-6-24	X		X	X	X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues	D. 92	X		X	X	
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D.93	X		X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D.94	X		X	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D. 370	X		X	X	X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D. 446	X		X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération (ancien D.449)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 46 RI type	X	X	X	X	
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (ancien D.259)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 34 RI type	X	X	X	X	
Interdiction du port de vêtements personnels par une personne détenue (pour raisons d'ordre, sécurité , d'hygiène)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 10 RI type	X		X		
Opposition à la désignation d'un aidant	R. 57-8-6	X	X	X	X	

Mesures de contrôle et de sécurité

Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité	D. 266	X							
Utilisation des armes dans les locaux de détention	D. 267	X			X		X		
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, d'objets, substances, médicaments, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (ancien D.273)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 5 RI type+ Art 14 RI type	X		X	X		X	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux	Art 14 RI type	X		X			X		X
Contrôle et Retenue d'équipement informatique (ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type	X		X	X		X		X
	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 20 RI type	X			X		X		X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (ancien D. 459-3)	R. 57-7-79	X			X		X		X
	R. 57-7-80	X			X		X		X
	R. 57-7-82	X			X		X		X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-79	X			X		X		X
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R. 57-7-80	X			X		X		X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R. 57-7-82	X			X		X		X
Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (ancien D.283-4)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	X			X		X		X
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue (ancien D.283-3)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 III RI type	X			X		X		X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif	D. 308	X			X		X		X
Décision de mise en œuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R.57-6-24, al 3, 5°	X			X		X		X
Discipline									
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X			X		X		X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X			X		X		X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X			X		X		X
Présidence de la commission de discipline	R.57-7-6	X			X		X		X
Elaboration du tableau de roulement des assessseurs extérieurs	R. 57-7-12	X			X		X		X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur	D								
Désignation des membres assessseurs de la commission de discipline	R. 57-7-8	X			X		X		X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X			X		X		X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X			X		X		X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X			X		X		X
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X		X	X		X		X
Isolement									
Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas	R.57-7-64	X		X	X		X		X

la langue française									
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R. 57-7-62	X				X	X		
Autorisation pour un détenu placé à l'isolement de participer aux offices célébrés en détention	*Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 7 RI type.	X				X	X		
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R. 57-7-62	X				X	X		
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires.	R. 57-7-64	X				X	X		
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-64 R. 57-7-70	X							
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R. 57-7-67 R. 57-7-70	X							
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R. 57-7-65	X				X	X		
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X							
Levée de la mesure d'isolement	R. 57-7-72 R. 57-7-76	X							
Mineurs									
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur	D. 514								
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité	R. 57-9-12								
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures	R. 57-9-17 D. 518-1								
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus	D. 517-1								
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle	D. 520								
Gestion du patrimoine des personnes détenues									
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D.122	X				X			
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif	D. 330	X				X			
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible(ancien D. 421)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X				X			
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (ancien D. 395)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 14 II RI type	X				X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (ancien D. 422)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X				X			

Autorisation pour une personne condamnée à recevoir des subsides pour une dépense justifiée par un intérêt particulier	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 30 RI type	X	X				
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés	D. 332	X	X				
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (ancien D. 337)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	X	X	X	X		
Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant (ancien D. 340)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 24 III RI type	X	X	X	X		
Achats							
Fixation des prix pratiqués en cantine (ancien D. 344)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type	X	X				
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (ancien D. 343)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 25 RI type	X	X	X			
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel (ancien D. 444)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 IV RI type	X	X	X			
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (ancien D. 449-1)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 RI type	X	X	X			
Relations avec les collaborateurs du SPP							
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D. 389	X	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D. 390	X	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D. 390-1	X	X				
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement	D. 388	X	X				
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D. 446	X	X				
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP	R. 57-6-14	X	X				
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de	R. 57-6-16	X	X				

retrait de l'agrément									
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (ancien D. 476)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 33 RI type	X							
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D. 473	X	X	X					
Organisation de l'assistance spirituelle									
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux	R. 57-9-5	X							
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire	R. 57-9-6	X	X	X	X			X	
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement	R. 57-9-7	X	X	X	X			X	
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	D. 439-4	X	X	X					
Visites, correspondance, téléphone									
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5	R. 57-6-5	X	X	X					
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel	R. 57-8-10	X	X						
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats (ancien D. 411)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 28 RI type	X	X						
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R. 57-8-12	X			X				
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée	R. 57-8-19	X	X	X					
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées	R. 57-8-23	X	X	X	X			X	
Entrée et sortie d'objets									
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques	D. 274	X	X	X				X	
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet (ancien D. 430)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 I RI type	X	X	X	X			X	
Autorisation de recevoir des objets ou colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite. (ancien D. 431)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 32 II RI type	X	X	X	X			X	
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (ancien D. 443-2)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 19 III RI type	X	X	X					
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R. 57-9-8	X	X	X					
Activités									
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale (ancien D. 436-2)	* Annexe à l'article R.57-6-18 du CPP- Art 17 RI type+	X	X	X	X			X	

	Art 18 RI type						
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D. 436-3	X					
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues	R. 57-9-2	X	X				
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D. 432-3	X	X				
Déclassement ou suspension d'un emploi	D. 432-4	X		X		X	
Administratif							
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature	D. 154	X	X	X			
Divers							
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D.124	X	X	X		X	
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir	712-8 D. 147-30	X	X	X			
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D. 147-30-47 D. 147-30-49	X					
Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJALS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée	706-53-7	X	X	X		X	X
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE	D. 32-17	X		X		X	

Fait à NEUMIC le 02 juillet 2020

Le chef d'établissement,

E. BERTHOMIEU



Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-10-001

Arrêté fixant les dates de dépôt de candidatures et la date
limite de dépôt de la propagande pour les élections
sénatoriales du 27 septembre 2020



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau de la démocratie locale, des élections et des réglementations

Arrêté n°

Fixant les dates de dépôt des déclarations de candidatures et la date limite de dépôt de la propagande pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.301 et R.149 à R.159 ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

ARRETE

Article 1er : Les déclarations de candidatures seront déposées à la préfecture dans les conditions suivantes :

Pour le premier tour, du lundi 7 septembre 2020 au vendredi 11 septembre 2020, de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, sur prise de rendez-vous uniquement par courriel à l'adresse suivante : pref-senatoriales@dordogne.gouv.fr

En cas de second tour, à partir de la proclamation des résultats du premier tour par le bureau du collège électoral et au plus tard à 15H00 le jour du scrutin.

Article 2 : La déclaration de candidature est obligatoirement rédigée sur un imprimé cerfa (15217*02 et 15218*02).

Elle est déposée à la préfecture, par le candidat, son remplaçant ou un mandataire désigné par eux. Aucun autre mode de transmission n'est admis.

Article 3 : Chaque candidat pourra déposer auprès de la commission de propagande compétente, dont le siège est à la préfecture, les exemplaires des circulaires et bulletins de vote à envoyer aux électeurs et à déposer dans les bureaux de vote à partir de l'enregistrement de sa déclaration de candidature et au plus tard le lundi 21 septembre 2020 à 18H00.

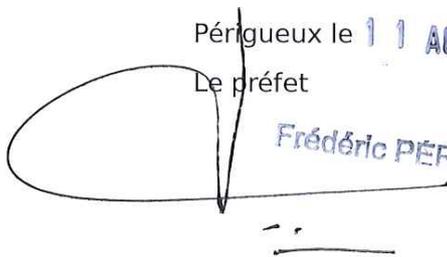
La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi de documents remis postérieurement à cette date.

Article 4 : Chaque candidat ne peut faire adresser à chaque électeur sénatorial, par la commission de propagande, qu'une seule circulaire et un seul bulletin de vote.

En outre, la commission met en place dans chaque bureau de vote et avant l'ouverture du scrutin les bulletins de vote fournis par chaque candidat.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Dordogne.

Périgueux le 11 AOUT 2020
Le préfet
Frédéric PÉRISSAT



Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-11-002

ARRETE portant DUP du projet d'acquisition publique d'un immeuble à Saint-Seurin-de-Prats et cessibilité dudit immeuble au profit de la CCMMG pour la réalisation d'un parking

ARRETE portant DUP du projet d'acquisition publique d'un immeuble à Saint-Seurin-de-Prats et cessibilité dudit immeuble au profit de la CCMMG pour la réalisation d'un parking

Arrêté n°
portant déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition publique
de l'immeuble cadastré section B n°577 situé au 42 route de Paris
sur la commune de Saint-Seurin-de-Prats – 24230
et cessibilité dudit immeuble
au profit de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson
pour la réalisation d'un parking dans le cadre du réaménagement
du bourg de Saint-Seurin-de-Prats

Le préfet de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2243-1 et suivants ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment son article L222-2 ;

Vu l'arrêté n° 24-2019-11-04-006 du 4 novembre 2019 donnant délégation de signature à M. Martin LESAGE, secrétaire général de la préfecture de la Dordogne ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Seurin-de-Prats du 19 décembre 2018 lançant la procédure d'abandon manifeste de l'immeuble cadastré section B n°577 situé au 42 route de Paris sur la commune de Saint-Seurin-de-Prats – 24230 ;

Vu le procès-verbal provisoire du 7 janvier 2019 du maire de Saint-Seurin-de-Prats constatant les faits caractérisant l'état d'abandon manifeste dudit immeuble ;

Vu l'attestation de notification du procès-verbal provisoire au propriétaire du 4 février 2019 ;

Vu les justificatifs de publication dans la presse du procès-verbal provisoire ;

Vu le procès-verbal définitif d'état abandon manifeste du 8 août 2019 du maire de Saint-Seurin-de-Prats ;

Vu l'avis du Domaine du 18 octobre 2019 ci-annexé ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson du 4 novembre 2019 acceptant de poursuivre la procédure d'expropriation dudit immeuble ;

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Seurin-de-Prats du 18 novembre 2019 déclarant l'immeuble est état d'abandon manifeste et décidant d'autoriser la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson à poursuivre la procédure d'expropriation ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson du 18 mai 2020 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier simplifié ;

Vu l'avis au public publié dans le journal Sud-Ouest du 22 mai 2020 ;

Vu le dossier simplifié mis à disposition du public du 20 mai au 22 juin 2020 ;

Vu les pièces du dossier d'abandon manifeste ;

Vu les registres et les observations du public ;

Vu les plan et état parcellaires ci-annexés ;

Considérant que la procédure de déclaration d'abandon manifeste dudit immeuble a été respectée ;

A R R Ê T E

Article 1er – Déclaration d'utilité publique et cessibilité :

Est déclaré d'utilité publique, au bénéfice de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, le projet d'acquisition publique de l'immeuble cadastré section B n°577 situé au 42 route de Paris sur la commune de Saint-Seurin-de-Prats - 24230, pour la réalisation d'un parking dans le cadre du réaménagement du bourg de Saint-Seurin-de-Prats.

Article 2 – Cessibilité :

Est déclaré cessible, l'immeuble désigné sur l'état et le plan parcellaires ci-annexés, dont l'expropriation peut être poursuivie au profit de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson. Cette cessibilité sera caduque à l'expiration d'un délai de 6 mois à compte de la publication du présent arrêté.

Article 3 – Indemnité provisionnelle :

L'indemnité provisionnelle allouée au propriétaire ou titulaires des droits réels immobiliers est fixée à 12880 € (douze mille huit cent quatre-vingt euros) comme mentionné à l'avis du Domaine susvisé et annexé au présent arrêté.

Article 4 – Prise de possession :

La Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson pourra prendre possession du bien après paiement, ou en cas d'obstacle au paiement, après consignation de l'indemnité provisionnelle. Cette date doit être postérieure d'au moins 2 mois, à la publication du présent arrêté. Dans le mois qui suit la prise de possession, l'autorité expropriante est tenue de poursuivre la procédure d'expropriation.

Article 5 – Mesures de publicité :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Dordogne (site internet www.dordogne.gouv.fr) et affiché à la mairie de Saint-Seurin-de-Prats. Il sera notifié au propriétaire et titulaires des droits réels immobiliers.

L'accomplissement de ces mesures devra être justifié par la production de justificatifs (certificat d'affichage et copie de l'accusé réception de la notification).

Article 6 – Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet - 33000 Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 7 – Exécution :

Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le maire de la commune de Saint-Seurin-de-Prats, la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

Périgueux, le 11 AOUT 2020

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Martin LESAGE

Annexes :

- plan parcellaire
- état parcellaire
- avis du Domaine



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Carte d'identité de la parcelle 24501 B 577 - ST-SEURIN-DE-PRATS

Année MAJ	2019	Commune	ST-SEURIN-DE-PRATS	N° de compte	T00014
Dép.	24	Section	B	Surface	240,00 m ²
Dir.	0	Parcelle	577	Adresse	LE BOURG NORD
				Rivoli	B005

Ayant droits de la parcelle

Droit	Propriétaire	Date de naissance	Numéro MAJIC	Adresse du propriétaire
[P]	MADAME TAPON ANDREE	10/03/1934	MEMRV7	LA GABORITE 33330 SAINT-EMILION
[P]	Monsieur TAPON RAYMOND PIERRE	18/11/1930	MBLVSS	LA GABORITE 33330 SAINT-EMILION

[P] - Propriétaire

Locaux

Adresse N° Invariant + Clé	Démembrement Nature du local Occupation	Lots	Sf Places	Cat.	Bât	Esc	Niv	N° porte
Monsieur TAPON RAYMOND PIERRE 29 LE BOURG NORD 5010155252 K	Indivision simple Maison Propriétaire		87,00 m ²	6M	A	01	00	01001

Subdivisions fiscales

Reglement et emprise (m²)

Antériorité

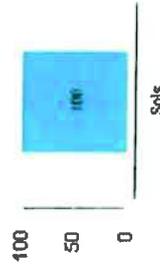
Sois (240 - 100%)

Prescription

Date acte 01/01/1983

240 (100%) PPR Inondation de la Dordogne - Zone rouge

Primitive



240 (100%) Servitude d'utilité publique
PDA Château de Prats

Zone
240 (100%) N



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
24 RUE FRANÇOIS SOURDIS
33000 BORDEAUX
Mail : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 05 56 90 50 30

BORDEAUX, le 18 octobre 2019

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yvonne RAZAFINDRAKOTO
Téléphone : 05.56.90.78.94
Responsable du service : Laurent KOHLER
Téléphone : 05.56.90.78.95
Adjoint du service : Bruno BENEDETTO
Téléphone : 05.56.81.69.43

Nos réf : 2019-24501V2736

Vos réf. : Demande du 16 septembre 2019

Monsieur le Maire de Saint Seurin de Prats

5 Rivière de Prats
24 230 Saint Seurin de Prats

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Acquisition par voie d'expropriation

Article L. 1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques - Articles L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du code général des collectivités territoriales - Article 23 de la loi du n°2001-1168 du 11 décembre 2001 dite loi "Murcef" - Arrêté ministériel du 5 décembre 2016

DÉSIGNATION DU BIEN : Maison à usage d'habitation

ADRESSE DU BIEN : 29 Le Bourg Nord, 42 route de Prats, 24230 Saint Seurin de Prats

VALEUR VÉNALE : 12 880 €

1 - SERVICE CONSULTANT	: Mairie
AFFAIRE SUIVIE PAR	: Sarah PEYRUCHAUD
2 - Date de consultation	: 16 septembre 2019
Date de réception	: 20 septembre 2019
Date de visite	: pas de visite
Date de constitution du dossier « en état »	: 20 septembre 2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

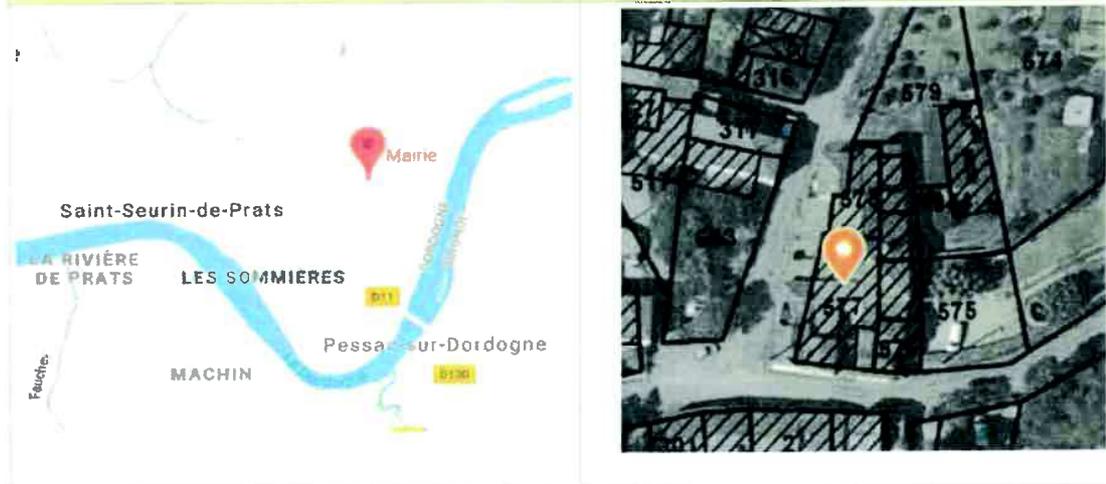
Évaluation d'une maison faisant l'objet d'un procès verbal définitif de « l'état d'abandon manifeste ». La commune envisage d'acquérir par voie d'expropriation l'immeuble pour l'aménagement du bourg et la création d'un parking.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

A) Situation géographique du bien, desserte par les transports :

Commune	Adresse	Section cadastrale	Superficie
Saint Seurin de Prats	42 route de Prats	B 577	87 m ²

Situation géographique du bien



B) Consistance actuelle du bien : Il s'agit d'un immeuble à usage d'habitation en R+1, situé à l'angle de deux rues dans le Bourg Nord, construit en 1750 en moellons avec une couverture en tuiles canal sur voliges. Actuellement une partie de la charpente et de la couverture est effondrée.

Une grande d'un niveau est accolée à la maison.

L'ensemble est dans un état de dégradation avancée. Le propriétaire a indiqué que la maison est inoccupée depuis plusieurs années.



L'intérieur n'a pas été visité

5 - SITUATION JURIDIQUE

- A) Désignation et qualité des propriétaires : Indivision TAMPON , particuliers
- B) Origine de propriété : ancienne
- C) État et conditions d'occupation : estimé libre d'occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation	PLUI approuvé le 27 septembre 2018
Identification du zonage au POS/PLU et le cas échéant du sous-secteur	Classé en zone N du PLUI
Présence ou non de ZAC (zone d'aménagement concerté), ZAD (zone d'aménagement différé), PPRI (plan de prévention des risques d'inondations), PPRT (plan de prévention des risques technologiques)	Le bâtiment, situé dans le périmètre des Bâtiments de France (Château de Prats) est en zone rouge du PPRI

Extrait du plan de zonage	Principales caractéristiques du zonage
	<p>Les zones naturelles et forestières (zones N) correspondent aux secteurs, équipés ou non, à protéger, en raison, soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt ; notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.</p> <p>ARTICLE N°2 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES À DES CONDITIONS PARTICULIÈRES -</p> <p>- Le changement de destination des bâtiments,... dès lors que ce changement de destination ne compromet pas la qualité paysagère du site.</p>

7 – CONDITIONS FINANCIÈRES NÉGOCIÉES :

Non communiquées

B - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Par la méthode d'évaluation de comparaison directe, la valeur vénale est déterminée comme suit :

Nature du bien	Surface utile	Prix unitaire	Valeur vénale
Maison principale	86,00 m ²	115,00 €/m ²	9 890,00 €
Grange	130,00 m ²	23,00 €/m ²	2 990,00 €
Valeur vénale totale du bien			12 880,00 €

La présente évaluation s'entend hors taxes et droits d'enregistrement.

L'intérieur n'ayant pas été visité, cette valeur représente un ordre de grandeur

B – DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

La présente estimation est réalisée sous réserve des coûts éventuels liés à la présence d'amiante (Code de la Santé Publique art. L.1334-13 et R. 1334-15 à R. 334-29), de plomb (CSP : articles L. 1334-5 et L. 1334-6 – art R. 1334-10 à 1334-13 ; art L. 271-4 et R. 271-5 du code de la construction et de l'habitation), ou de termites et autres insectes xylophages (cf. code de la construction et de l'habitation art. L. 133-6 et R. 133-1 – R. 133-7 - art L.271-4 et R. 271-5.)

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

**Pour la Directrice Régionale des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde
par délégation,**



**Yvonne RAZAFINDRAKOTO
Inspecteur des Finances publiques**

Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-11-001

Arrêté portant obligation du port de protection dans le
centre ville de la commune de Brantôme en Périgord

obligation du port de protection dans le centre ville de la commune de Brantôme en Périgord

**Arrêté n°
portant obligation du port du masque de protection
dans le centre-ville de la commune de Brantôme en Périgord**

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L 3136-1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-944 du 30 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret du Président de la République du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'avis de Madame la maire de Brantôme en Périgord ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (COVID-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant, d'une part, que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1^{er} que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements et qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes, compte tenu de la période estivale, de l'afflux de touristes qui se concentrent dans certains quartiers du centre-ville notamment lors des manifestations festives ;

Considérant qu'afin de réduire les risques de transmission du virus COVID-19, compte tenu de la demande formulée par Mme la maire de Brantôme en Périgord, il y a lieu de rendre obligatoire le port du masque de protection pour toute personne de onze ans ou plus accédant aux manifestations festives dans le centre-ville de la commune durant la période où la fréquentation touristique est à son plus haut niveau ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Sur proposition de la sous-préfète de l'arrondissement de Nontron ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection lorsqu'elle accède ou participe à la manifestation festive suivante :

- le marché des métiers d'arts le 14 août 2020 de 17 heures à 22 heures sur le parvis de l'abbaye.

Article 2 : L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, de nature à prévenir la propagation du virus.

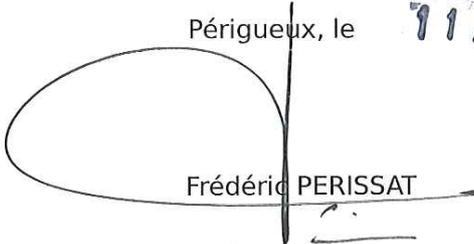
Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} catégorie ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3.750 € d'amende, ainsi qu'à la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 5 : Transmission du présent arrêté sera faite au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Périgueux.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, la sous-préfète de Nontron, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Mme la maire de la commune de Brantôme en Périgord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Périgueux, le 11 AOUT 2020



Frédéric PERISSAT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Dordogne et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Page 100A 1 0

Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-12-001

Arrêté portant obligation du port du masque de protection
dans le centre ville de la commune de Eymet

obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune de Eymet

Arrêté
portant obligation du port du masque de protection
dans le centre-ville de la commune d'Eymet

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-944 du 30 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret du Président de la République du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'avis du maire d'Eymet ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (COVID-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant, d'une part, que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1^{er} que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements et qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes, compte tenu de la période estivale, de l'afflux de touristes qui se concentrent dans certains quartiers du centre-ville notamment lors des marchés et des manifestations festives;

Considérant qu'afin de réduire les risques de transmission du virus SARS-Cov-2, compte tenu de la demande formulée par Monsieur le maire d'Eymet, il y a lieu de rendre obligatoire le port du masque de protection pour toute personne de onze ans ou plus accédant aux marchés dans le centre-ville de la commune et aux manifestations festives, durant la période où la fréquentation touristique est à son plus haut niveau ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Bergerac ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection les jeudis de 6 heures 30 à 13 heures pendant la tenue des marchés de plein air dans le centre-ville d'Eymet, lorsqu'elle accède ou demeure dans les rues suivantes :

- Rue du Temple
- Place Gambetta
- Rue de l'Engin (de la rue Portanel à la rue du Couvent)
- Avenue de la Bastide (de la rue de Moissac à la rue de l'Amadou)
- Avenue de Sainte-Foy
- Place de l'Eglise

Cette mesure est applicable à compter du jeudi 13 août 2020 (6 h 30) et jusqu'au 10 septembre 2020 (minuit) inclus.

Article 2 : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection les mardis de 19 heures à minuit pendant la tenue des marchés nocturnes dans le centre-ville d'Eymet, lorsqu'elle accède ou demeure dans les rues suivantes :

- Place Gambetta
- Rue de l'Engin (de la rue Portanel à la rue du Couvent)
- Avenue de Sainte-Foy
- Rue du Temple

Article 3 : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection lorsqu'elle accède ou participe à la fête de l'huître et du vin blanc, le samedi 15 août 2020, de 9 heures à minuit qui se déroulera :

- Place Gambetta
- Rue de l'Engin (de la rue Portanel à la rue du Couvent)
- Avenue Sainte-Foy

Article 4 : L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, de nature à prévenir la propagation du virus.

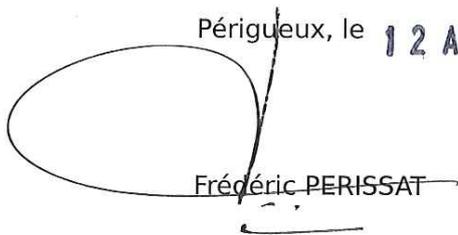
Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} catégorie ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3.750 € d'amende, ainsi qu'à la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 7 : Transmission du présent arrêté sera faite au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bergerac.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, la sous-préfète de l'arrondissement de Bergerac, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Monsieur le maire de la commune d'Eymet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Périgueux, le 12 AOÛT 2020



Frédéric PERISSAT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Dordogne et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-12-003

Arrêté portant obligation du port du masque de protection
dans le centre ville de la commune de Lalinde

obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune de Lalinde

Arrêté
portant obligation du port du masque de protection
dans le centre-ville de la commune de Lalinde

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-944 du 30 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret du Président de la République du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'avis du maire de Lalinde ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (COVID-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant, d'une part, que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1^{er} que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements et qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes, compte tenu de la période estivale, de l'afflux de touristes qui se concentrent dans certains quartiers du centre-ville notamment lors des marchés ;

Considérant qu'afin de réduire les risques de transmission du virus SARS-Cov-2, compte tenu de la demande formulée par Monsieur le maire de Lalinde, il y a lieu de rendre obligatoire le port du masque de protection pour toute personne de onze ans ou plus accédant aux marchés dans le centre-ville de la commune, durant la période où la fréquentation touristique est à son plus haut niveau ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Bergerac ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection les jeudis de 7 heures 30 à 13 heures 30 pendant la tenue du marché de plein air dans le centre-ville de Lalinde, lorsqu'elle accède ou demeure dans les rues suivantes :

- Place de la Bazinie
- Rue du Professeur Testut (entre le bld Stalingrad et la rue des Déportés)
- Rue Pierre Lafon (entre la rue du Professeur Testut et le bld Stalingrad)
- Square Lignac
- Rue des déportés
- Rue Gabriel Péri (entre la rue des Déportés et la rue des Alliés)
- Place de la République

Cette mesure est applicable à compter du jeudi 13 août 2020 (6 h 30) et jusqu'au 10 septembre 2020 (minuit) inclus.

Article 2 : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection les samedis de 7 heures 30 à 13 heures 30 pendant la tenue du marché de plein air dans le centre-ville de Lalinde, lorsqu'elle accède sous la Halle de la place de la République.

Cette mesure est applicable à compter du samedis 15 août 2020 (6 h 30) et jusqu'au 12 septembre 2020 (minuit) inclus.

Article 3 : L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, de nature à prévenir la propagation du virus.

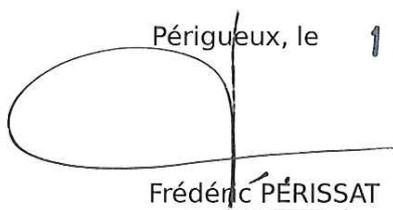
Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} catégorie ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3.750 € d'amende, ainsi qu'à la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 6 : Transmission du présent arrêté sera faite au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bergerac.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, la sous-préfète de l'arrondissement de Bergerac, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Monsieur le maire de la commune de Lalinde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Périgueux, le 12 AOUT 2020



Frédéric PÉRISSAT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Dordogne et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-12-002

Arrêté portant obligation du port du masque de protection
dans le centre ville de la commune de Montpon Ménéstérol

*obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune de Montpon
Ménéstérol*

Arrêté
portant obligation du port du masque de protection
dans le centre-ville de la commune de Montpon-Ménéstérol

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-944 du 30 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret du Président de la République du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'avis de Madame la maire de Montpon-Ménéstérol ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (COVID-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant, d'une part, que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1^{er} que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements et qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes, compte tenu de la période estivale, de l'afflux de touristes qui se concentrent dans certains quartiers du centre-ville notamment lors des marchés et des manifestations festives;

Considérant qu'afin de réduire les risques de transmission du virus SARS-Cov-2, compte tenu de la demande formulée par Madame la maire de Montpon-Ménéstérol, il y a lieu de rendre obligatoire le port du masque de protection pour toute personne de onze ans ou plus accédant aux marchés dans le centre-ville de la commune et aux manifestations festives, durant la période où la fréquentation touristique est à son plus haut niveau ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection les mercredis de 6 heures 30 à 13 heures pendant la tenue des marchés de plein air dans le centre-ville de Montpon-Ménéstérol, lorsqu'elle accède ou demeure dans les rues suivantes :

- Rue de Verdun
- Place de Metz
- Place Gambetta
- Avenue Jean Moulin
- Place Georges Clémenceau
- Place Laplagne

Cette mesure est applicable à compter du mercredi 12 août 2020 (6 h 30) et jusqu'au 31 août 2020 (minuit) inclus.

Article 2 : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection lorsqu'elle accède ou participe à la fête de la Saint Roch du vendredi 14 août 2020 - 14 heures au lundi 17 août 2020 - 1 heure du matin qui se déroulera :

- Place Georges Clémenceau
- Place Laplagne
- Avenue Jean Moulin (portion située entre la rue du Maréchal Foch et la rue Diderot)
- la base de loisir de Chandos

Article 3 : L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, de nature à prévenir la propagation du virus.

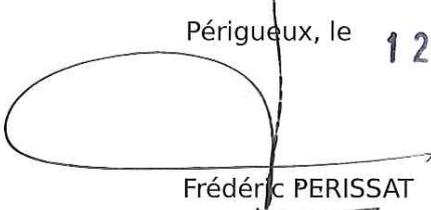
Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} catégorie ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3.750 € d'amende, ainsi qu'à la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 6 : Transmission du présent arrêté sera faite au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Périgueux.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Mme la maire de la commune de Montpon-Ménéstérol sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Périgueux, le 12 AOUT 2020



Frédéric PERISSAT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Dordogne et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Préfecture de la Dordogne

24-2020-08-12-004

Arrêté portant obligation du port du masque de protection
dans le centre ville de la commune du Buisson de Cadouin

*obligation du port du masque de protection dans le centre ville de la commune du Buisson de
Cadouin*

Arrêté
portant obligation du port du masque de protection
dans le centre-ville de la commune du Buisson de Cadouin

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2020-944 du 30 juillet 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret du Président de la République du 21 novembre 2018 nommant Monsieur Frédéric PERISSAT, préfet de la Dordogne ;

Vu l'avis de Mme la maire du Buisson de Cadouin;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (COVID-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2 ;

Considérant l'évolution de la situation épidémique, le caractère actif de la propagation du virus SARS-Cov-2 et ses effets en termes de santé publique ;

Considérant, d'une part, que la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence prévoit, à son article 1^{er} que le Premier ministre peut réglementer la circulation des personnes et l'ouverture au public, y compris les conditions d'accès et de présence, de certains établissements et qu'il peut habiliter les préfets à prendre toutes mesures générales ou individuelles d'application de cette réglementation ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et, par suite, propices à la circulation du virus ; qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances afin de prévenir et limiter les conséquences et les menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que le port du masque est de nature à limiter le risque de circulation du virus dans l'espace public caractérisé par une forte concentration de personnes, compte tenu de la période estivale, de l'afflux de touristes qui se concentrent dans certains quartiers du centre-ville notamment lors des marchés et des manifestations festives ;

Considérant qu'afin de réduire les risques de transmission du virus SARS-Cov-2, compte tenu de la demande formulée par Mme la maire du Buisson de Cadouin, il y a lieu de rendre obligatoire le port du masque de protection pour toute personne de onze ans ou plus accédant aux marchés dans le centre-ville de la commune et aux manifestations festives, durant la période où la fréquentation touristique est à son plus haut niveau ;

Considérant qu'il appartient au préfet de prévenir les risques de propagation des infections par des mesures adaptées, nécessaires et proportionnées ;

Sur proposition de la sous-préfète de l'arrondissement de Bergerac ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection les vendredis de 7 heures à 13 heures pendant la tenue des marchés de plein air dans le centre-ville du Buisson de Cadouin, lorsqu'elle accède ou demeure dans les rues suivantes :

- Rue de la République
- Place de la liberté
- Place du Général de Gaulle

Cette mesure est applicable à compter du vendredi 14 août 2020 (7 h 00) et jusqu'au vendredi 28 août 2020 (minuit) inclus.

Article 2 : Toute personne de onze ans ou plus est tenue de porter un masque de protection lorsqu'elle accède ou participe à la vente au déballage qui se déroulera le mercredi 19 août 2020 de 9 heures à 18 heures :

- Place du Général de Gaulle
- Place de la liberté

Article 3 : L'obligation du port du masque prévue au présent arrêté ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, définies en annexe du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, de nature à prévenir la propagation du virus.

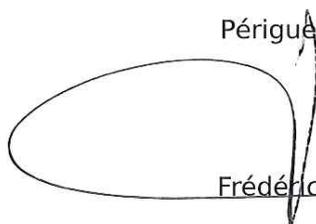
Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Conformément aux dispositions du VII de l'article 1^{er} de la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 susvisée, la violation des mesures prévues par le présent arrêté est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} catégorie ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3.750 € d'amende, ainsi qu'à la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Article 6: Transmission du présent arrêté sera faite au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bergerac.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, la sous-préfète de l'arrondissement de Bergerac, le commandant du groupement de gendarmerie départementale, Mme la maire de la commune du Buisson de Cadouin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Périgueux, le 12 AOUT 2020 .


Frédéric PERISSAT

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de la Dordogne et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

UD-DIRECCTE

24-2020-06-03-002

ARRETE MEDAILLE DU TRAVAIL JUILLET 2020
UD DIRECCTE 2020 0002

ARRETE MEDAILLE DU TRAVAIL JUILLET 2020 UD DIRECCTE 2020 0002

Accordant la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet de la Dordogne
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU les arrêtés du 15 mai 2019 de Monsieur le Préfet de la Dordogne donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine par intérim et du 16 mai 2019 portant subdélégation au responsable de l'Unité Départementale de la Dordogne ;

Sur proposition du Directeur du Travail, responsable de l'unité départementale de la Dordogne,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur BARDON Olivier, Christian, Jean, Maurice**
Chargé d'affaires, ENGIE COFELY, CANEJAN.
demeurant à TERRASSON-LAVILLEDIEU
- **Monsieur BARJOT Stephane**
Conducteur coupeuse 18, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à COLY-SAINT-AMAND
- **Monsieur BAUDREY Stéphane, Georges**
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.
demeurant à SAINT-NEXANS
- **Monsieur BAUDRY Julien**
Directeur des ressources humaines, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHAMPCEVINEL
- **Madame BECKER Corinne**
Hôtesse de Caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à AGONAC

- **Monsieur BELANDO Patrice**
Technico commercial, FOREZIENNE - M.F.L.S., ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL.
demeurant à LE PIZOU
- **Monsieur BONNET Lionel**
Responsable atelier réception traitement lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PLAZAC
- **Monsieur BOUCHAT Jean-Michel**
Dessinateur Principal, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL
- **Monsieur BOUTILLIER Frederic**
Conducteur refendeur r10, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à THONAC
- **Madame BOUVIER Sandrine**
Médecin hospitalier, gériatre, CENTRE MEDICAL CHATEAU DE BASSY, SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN.
demeurant à SAINT-MARTIN-L'ASTIER
- **Madame BRACHET Marie-Lise**
Référente technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur BRACOURT Denis**
Conducteur de ligne fabrication st moret, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE
- **Madame BRIDOUX Delphine, Nadège**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à LA CHAPELLE-GONAGUET
- **Monsieur BRU Nicolas**
Technicien réception traitement lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à VILLAMBLARD
- **Madame CHAMPARNAUD Magali**
Technicienne conseil pf experte, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Monsieur CHAPDELAINE Bruno, Bernard**
Technicien d'exploitation principal, SAUR, NIMES.
demeurant à TERRASSON-LAVILLEDIEU
- **Madame CHEN SAVART Christelle**
Employée de banque, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD, SOYAUX.
demeurant à FLAUGEAC
- **Monsieur CHIFFOLEAU Cédric**
Chef d'équipe, EURENCO, BERGERAC.
demeurant à LANQUAIS
- **Madame CLAMENT Stéphanie**
Secrétaire médicale, CENTRE MEDICAL CHATEAU DE BASSY, SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN.
demeurant à BOURGNAC

- **Monsieur CLAUDE Christophe**
 Chef de projet s.i. industriel, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à LA COQUILLE

- **Monsieur COLOMY Stéphane**
 Conducteur séparation, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE

- **Madame COMIN Dominique, Bernadette**
 Aide à domicile, CIAS MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON, VELINES.
 demeurant à VELINES

- **Monsieur COULOUMY Jean-Philippe**
 Chef de secteur, SUEZ EAU FRANCE, BORDEAUX.
 demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur COUMES Stephane**
 Chef d'Equipe, EURENCO, BERGERAC.
 demeurant à BERGERAC

- **Monsieur COURAUD Pascal**
 Directeur r&d catégorie, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à TRÉLISSAC

- **Monsieur COYRAL François**
 Responsable d'équipe de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE

- **Madame DE ALMEIDA Grace**
 Opératrice de fabrication, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
 demeurant à SARLAT-LA-CANÉDA

- **Monsieur DELAMARRE Olivier**
 Responsable maintenance zone process, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à MENSIGNAC

- **Monsieur DE LA ROCQUE DE SEVERAC Pierre, Patrick, Marie**
 Cadre commercial, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHÂTILLON.
 demeurant à MAREUIL

- **Monsieur DEMOULIN Benjamin**
 Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE

- **Monsieur DESMET Eric**
 Directeur gestion finance, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur DE WAELE Christian**
 Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
 demeurant à CHANCELADE

- **Madame DEZON Sandrine, Magali**
 Secrétaire, CHAUSSURES MICHARD-ARDILLIER, PÉRIGUEUX.
 demeurant à ANNESSE-ET-BEAULIEU

- **Madame DUBREUIL Sylvie, Marie, Louise**
 Aide à domicile, CIAS DRONNE ET BELLE, BRANTOME EN PERGORD.
 demeurant à VILLARS

- **Madame DUPUY Sylvette**
Professionnelle de fabrication, PHOTONIS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à LANOUAILLE
- **Monsieur ELIE Didier**
Ouvrier d'entretien, MESOLIA HABITAT, BORDEAUX.
demeurant à PRIGONRIEUX
- **Monsieur FAURE Laurent**
Conseiller en assurances, GMF ASSURANCES, PÉRIGUEUX.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur FEREOL Jean-Emmanuel**
Ouvrier en ESAT, ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, SALAGNAC.
demeurant à SALAGNAC
- **Monsieur FERRIER Jean-Francis**
Chauffeur, SUEZ RV SUD OUEST, CANEJAN.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Madame FLEURY Corinne**
Assistante rh, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur FRANCOIS Sebastien**
Technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, BORDEAUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur FRESSIGNAC Frédéric**
Conducteur de ligne suremballage, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BUSSAC
- **Monsieur FRUTIER Stéphane**
Commercial, SEITA GROUPE IMPERIAL TOBACCO, PARIS.
demeurant à VELINES
- **Monsieur GARRIGOU Thomas**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à LAMONZIE-MONTASTRUC
- **Madame GARRIGUE Isabelle**
Ouvrière Agro Alimentaire, BLASON D'OR, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.
demeurant à SAINT-AUBIN-DE-LANQUAIS
- **Monsieur GAY-LESCOT Bertrand, Jacques**
Chargé du Contrôle des Opérations, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à MENESPLET
- **Monsieur GILLET Jean-Luc**
Responsable méthodes, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à BERGERAC
- **Madame GODIN Cindy**
Technicienne conseil pf experte, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-MARTIAL-D'ARTENSET

- **Monsieur GONCALVES Luis**
Contrôleur de gestion industriel, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur GOVAERT Yann, Patrick**
Technicien de maintenance, SN BALLUTEAUD, SAINT-AMANT-DE-MONTMOREAU.
demeurant à RIBERAC
- **Madame GUEROUT Catherine**
Cariste, VALADE, LUBERSAC.
demeurant à CHERVEIX-CUBAS
- **Monsieur GUILBAUT Fabrice**
Expéditionnaire, CROWN EMBALLAGE FRANCE, PERIGUEUX.
demeurant à LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL
- **Madame GYSEMANS Thérèse**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-LEON-SUR-L'ISLE
- **Monsieur HALIB Mustapha**
ERODEUR, TAULOU, BERGERAC.
demeurant à BERGERAC
- **Madame HEDONT Christine**
Travailleuse social, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à CHANCELADE
- **Madame HELLRIGEL Marilyne**
Conseillère de Clientèle, LA HALLE, PARIS.
demeurant à SAINT-MARCEL-DU-PERIGORD
- **Monsieur HERBAUX Guillaume**
Responsables achats, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur HERIGNY Lionel**
Technicien de maintenance, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur HIVERT Pascal**
Educateur sportif, AGORA SPORTS, BOULAZAC.
demeurant à SANILHAC
- **Monsieur JANICOT Benoit**
Chauffeur poids-lourd, EUROVIA AQUITAINE, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à CUBJAC-AUVÉZÈRE-VAL D'ANS
- **Madame JEUNE Sandrine**
Responsable adjointe, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à SANILHAC
- **Madame LABOYAU Valérie, Arlette, Marie-Josèphe**
Equipier magasin, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PERIGUEUX
- **Madame LABROT Céline**
Chef de dépôt, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à MAREUIL

- **Monsieur LACHAIZE Lionel**
Cadre commercial gan prevoyance, GAN PREVOYANCE, MÉRIGNAC.
demeurant à BASSILLAC ET AUBEROCHE
- **Monsieur LACHAIZE Nicolas**
Employé, EURENCO, BERGERAC.
demeurant à EYRAUD-CREMPSE-MAURENS
- **Monsieur LACOMBE Laurent**
Conducteur refendeur r10, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à CONDAT SUR VEZERE
- **Madame LACOUR Peggy**
Agent de service hôtelier, LES CHENES VERTS, AGONAC.
demeurant à SORGES ET LIGUEUX EN PÉRIGORD
- **Madame LALOT Marie-Noëlle**
Gestionnaire commandes clients, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
demeurant à PEYRILLAC-ET-MILLAC
- **Madame LALOT Veronique**
Monteuse-câbleuse, FABRICATION ELECTRONIQUE DE DORDOGNE, VAL DE
LOUYRE ET CAUDEAU.
demeurant à JOURNIAC
- **Monsieur LAMBERT David**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à VALLEREUIL
- **Monsieur LANDREVIE Jerome**
Technicien de traitement, SUEZ EAU FRANCE, BORDEAUX.
demeurant à NONTRON
- **Monsieur LANGEVIN Damien**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à BERGERAC
- **Madame LANNES Magalie**
Responsable budgétaire et interface csp, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame LAURENT Christelle**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERS
- **Monsieur LAVIGNAC Mehdi**
Aide conducteur coupeuse 15-16, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à BEAUREGARD-DE-TERRASSON
- **Madame LE HEC Anne, Julie, Marie**
Agent technique, DOCAPOSTE BPO IS, IVRY-SUR-SEINE.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur L' HOUR Jean-Philippe**
Cadre bancaire, CAISSE REGIONALE CREDIT MUTUEL SUD OUEST, PESSAC.
demeurant à CHAMPCEVINEL
- **Madame LOPEZ Sabrina**
Inspecteur du recouvrement, URSSAF AQUITAINE, PÉRIGUEUX.
demeurant à RAZAC SUR L'ISLE

- **Madame LUCIATHE Marilyne**
Comptable, SSCP AERO BIDCO SAS, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à LA FEUILLADE
- **Monsieur MACCOTTA Eric**
Soudeur, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à SAINT-PERDOUX
- **Madame MAESTRI Cécile**
Responsable international stratégie et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à TRÉLISSAC
- **Madame MAGNANOU Christelle**
Conseillère en Clientèle, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à MARCILLAC-SAINT-QUENTIN
- **Madame MAJEK Sonia**
Conductrice de ligne conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur MALAVERGNE Frédéric**
Conducteur pate, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à BEAUREGARD-DE-TERRASSON
- **Monsieur MARC Frédéric**
Tourneur, SOC NLE EXPLOIT DESHORS AERO DEFENSE IND, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à TERRASSON-LAVILLEDIEU
- **Monsieur MARECHAL Jean-Pierre**
Technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE, BORDEAUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur MARQUES BALULA Samuel**
Ouvrier maçon qualifié, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à SAINT-MÉARD-DE-DRÔNE
- **Madame MARTIN HERNANDEZ Michèle**
Conseillère de vente, LA HALLE, PARIS.
demeurant à MONTAUT
- **Madame MARTIN Lucile, Gynette, Lucienne**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à MUSSIDAN
- **Madame MARTY Marie-Hélène**
Responsable magasin, THIRIET MAGASINS, ÉLOYES.
demeurant à COURS-DE-PILE
- **Monsieur MARTY Thierry**
Electromécanicien, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHATEAU-L'EVÊQUE
- **Monsieur MASSOUBRE Alexandre**
Responsable de quai, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
demeurant à SALON

- **Madame MAUDET Virginie**
Assistante comptable, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à AUGIGNAC
- **Monsieur MAURAUD Alexandre**
Préparateur de commandes, ARCELOR MITAL DISTRIBUTION SOLUTION FRANCE,
BOULAZAC.
demeurant à EYLIAC
- **Monsieur MENETREY Nicolas**
Contrôleur, DASSAULT AVIATION MERIGNAC, MERIGNAC.
demeurant à LE FLEIX
- **Madame MESPOULEDE Caroline**
Technicienne enquêtrice, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à SANILHAC
- **Madame MESPOULEDE Marie-Bénédicte, Isabelle, Geneviève**
Déléguée Médicale et Officinale, IPSEN CONSUMER HEALTHCARE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à CUBJAC AUVEZERE VAL D'ANS
- **Madame MEYZAT Catherine**
employée administrative, SOGEDO, LYON.
demeurant à CHATEAU-L'EVEQUE
- **Madame MICHAU Anne-Laure**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame MILHARD Isabelle**
Manutentionnaire, AMCOR FLEXIBLES CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.
demeurant à VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT
- **Madame MORILLE Fabienne**
Employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à MAURENS
- **Madame MORSANIC Veronique**
Agent de service hôtelier de nuit, LES CHENES VERTS, AGONAC.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Madame NOUGEIN Sabine**
Employée service comptabilité, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Monsieur OBRINGER Jean-Louis**
Responsable tpm et performance, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
- **Monsieur OYHANONDO Fabrice**
Conducteur de machine fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Monsieur PECHET Thierry**
Chef d'équipe, GAIA, MERIGNAC.
demeurant à BELVES

- **Monsieur PEDRORESENDE Jorge**
Monteur-câbleur, FABRICATION ELECTRONIQUE DE DORDOGNE, VAL DE LOUYRE
ET CAUDEAU.
demeurant à LE BUISSON-DE-CADOUIN
- **Monsieur PEREIRA LOPES Rui Alexandre**
Maçon, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame PETEYRAS Laurence**
Vendeuse, CHAUSSURES MICHARD-ARDILLIER, PÉRIGUEUX.
demeurant à CHATEAU-L'EVEQUE
- **Monsieur PETIT Grégory**
Conducteur d'engins, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur PHILIPPE Hermann**
Directeur international stratégie et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à NEUVIC
- **Monsieur PIRES RODRIGUES Carlos**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à VILLAMBLARD
- **Monsieur POUQUET Dominique, René**
Fontainier Administratif, SOGEDO, LYON.
demeurant à VILLETUREIX
- **Madame PREDIGNAC Marlene**
Aide de puériculture, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame QUINTIN Sylvie**
Opératrice de fabrication, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
demeurant à VITRAC
- **Monsieur REDON Michel, Henri**
Chauffeur Magasinier, SNM, CHERVES-RICHEMONT.
demeurant à MAREUIL
- **Madame REDON Sandrine**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à NOTRE DAME DE SANILHAC
- **Madame RIDOIN Barbara**
Ouvrière en ESAT, ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, SALAGNAC.
demeurant à SALAGNAC
- **Madame RONGIERAS Jacqueline**
Surveillante de nuit qualifiée, ASSOC DEP PERS HANDICAP MOT POLYHANDICAP,
SAINT-ASTIER.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur ROUSSARIE Philippe**
Responsable de service, CITYA PERIGUEUX IMMOBILIER, PERIGUEUX.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE

- **Madame SABRANE Severine**
Travailleuse social, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à CHAMPCEVINEL
- **Monsieur SAVARY Marc**
Responsable adjoint, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à TRÉLISSAC
- **Madame SCHALL Jocelyne**
Assistante administrative, GEODIS LOGISTICS SUD OUEST, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à LA ROCHE-CHALAIS
- **Madame SERIER Cécile**
Ouvrière en ESAT, ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, SALAGNAC.
demeurant à SALAGNAC
- **Monsieur SEUVE Stéphane**
Responsable d'équipe de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE
- **Monsieur SIMON Jean-Luc**
Agent de quai cariste, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Madame SIMONNET Véronique**
Technicienne admission/facturation, CENTRE MEDICAL CHATEAU DE BASSY, SAINT-
MEDARD-DE-MUSSIDAN.
demeurant à SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN
- **Madame SORBETS Maria-Hélène**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur SYLVESTRE Hervé**
Fontainier polyvalent eau et assainissement, SOGEDO, LYON.
demeurant à BRANTOME
- **Madame TOMSKI Muriel, Emilienne, Mélanie**
Hôtesse de caisse, SOCIETE MONTPON DISTRIBUTION, MONTPON-MÉNESTÉROL.
demeurant à MENESPLET
- **Monsieur TOURNIE Christophe, Joël**
Conseiller clientèle, EOVI MCD MUTUELLE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à LE PIZOU
- **Monsieur TRAPY Gérald, André, Yves**
Conseiller gestion des droits, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à BERGERAC
- **Madame VALADIE Valérie**
Conductrice d'installations traitement lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHANCELADE
- **Monsieur VALLEE Sébastien**
Pâtissier, CREYSROQUE, CREYSSE.
demeurant à BERGERAC
- **Madame VALLIN Valérie**
Educatrice, Centre Médico-Social Bayot-Sarrazi, COULOUNIEIX-CHAMIERS.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur VERGNOLLE Anthony**
Monteur-câbleur, FABRICATION ELECTRONIQUE DE DORDOGNE, VAL DE LOUYRE
ET CAUDEAU.
demeurant à MONPLAISANT
- **Monsieur VINCELOT Sébastien**
Contrôleur de gestion industriel de la catégorie, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame ADELINÉ Laurence**
Responsable packaging, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à AGONAC
- **Madame ANDRAUD Sylvie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur ARRIS Bernard**
Conseiller funéraire, OGF, BERGERAC.
demeurant à BERGERAC
- **Monsieur AUDEBERT Jean-François**
Employé, MONOPRIX, PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-LEON-SUR-L'ISLE
- **Monsieur AUDEBERT Pierre-Yves**
Technicien Process, LEGRAND FRANCE, LIMOGES.
demeurant à PAYZAC
- **Madame AUDUREAU Isabelle**
Adjointe opérationnelle, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à NOTRE-DAME-DE-SANILHAC
- **Monsieur BALLAN Didier**
Maçon, ENTREPRISE FAYE SARL, QUINSAC.
demeurant à CHAMPAGNAC-DE-BELAIR
- **Madame BARGUES Françoise**
Opérateur régleur, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
demeurant à SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS
- **Monsieur BATTY Eric, Jean, Laurent**
Massicotier, DISA, LIMOGES.
demeurant à SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES
- **Madame BEAUZETIE Sylvie**
Aide medico psychologique, LES CHENES VERTS, AGONAC.
demeurant à AGONAC
- **Madame BECKER Corinne**
Hôtesse de Caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à AGONAC
- **Monsieur BELANDO Patrice**
Technico commercial, FOREZIENNE - M.F.L.S., ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL.
demeurant à LE PIZOU

- **Madame BENNE Armelle, Dominique**
Gestionnaire de site, MESOLIA HABITAT, BORDEAUX.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Monsieur BERTHELOT Michel**
Technicien de laboratoire, EUROVIA LIANTS SUD OUEST, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à MENSIGNAC
- **Monsieur BESSE Fabrice**
Magasinier Cariste, CHAUX DE SAINT ASTIER, SAINT-ASTIER.
demeurant à NEUVIC
- **Madame BIGEAT Christine**
Responsable paye, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à LE LARDIN-SAINT-LAZARE
- **Monsieur BONAFOS Jacques**
Chauffeur, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur BONNEHON-MONTOULIEU Philippe**
Supply chain practice manager, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-GEYRAC
- **Monsieur BORDERIE Eric, Jean-Michel**
Concepteur automatique, LEGRAND FRANCE, LIMOGES.
demeurant à ANGOISSE
- **Monsieur BORDERIE Laurent**
Cuisinier, CENTRE MEDICAL CHATEAU DE BASSY, SAINT-MEDARD-DE-
MUSSIDAN.
demeurant à SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN
- **Monsieur BOUCHER Patrice**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MONTREM
- **Monsieur BOUDIE Christophe**
Directeur d'agence bancaire, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE
ATLANTIQUE, BORDEAUX.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur BOURGUIGNON Philippe**
Chauffeur - livreur, OCP REPARTITION, SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.
demeurant à TRELISSAC
- **Monsieur BOUY David**
Tourneur, SOC NLE EXPLOIT DESHORS AERO DEFENSE IND, BRIVE-LA-
GAILLARDE.
demeurant à GREZES
- **Monsieur BRACOURT Denis**
Conducteur de ligne fabrication st moret, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE
- **Monsieur BRUGEASSOU Dominique**
Responsable développement et industrialisation, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE

- **Monsieur CADE Frédéric**
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à MOLIERES

- **Monsieur CARDOSO DA ROCHA Paulo, Miguel**
Maçon, ENTREPRISE FAYE SARL, QUINSAC.
demeurant à QUINSAC

- **Monsieur CARLUCCI Dominico**
Chargé de clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à PERIGUEUX

- **Monsieur CASSAGNOLLE Herve**
Technicien polyvalent planning, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à MONTIGNAC

- **Monsieur CASTAING Raymond**
Maçon, ENTREPRISE FAYE SARL, QUINSAC.
demeurant à NONTRON

- **Madame CHAGNOLEAU Odile**
Approvisionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur CHAPOUL Thierry**
Responsable Energies/Environnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur CHARRIERE Fabrice**
Ouvrier en ESAT, ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, SALAGNAC.
demeurant à SALAGNAC

- **Madame CHERGUI Corinne**
Opératrice de fabrication, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
demeurant à SARLAT-LA-CANÉDA

- **Monsieur CHERSOULY Thierry**
VRP, MAGASINS BLEUS, LE RHEU.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-BOURDEILLES

- **Madame CHIVIT Sylvie**
Assistante de direction r&d, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE

- **Monsieur CLAUDE Christophe**
Chef de projet s.i. industriel, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LA COQUILLE

- **Madame CORGNAC Catherine**
Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES

- **Monsieur COURAUD Pascal**
Directeur r&d catégorie, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à TRÉLISSAC

- **Madame DEFIVES Marie-Line**
Responsable formation, EURENCO, BERGERAC.
demeurant à CREYSSE
- **Monsieur DELGOULET Pascal**
Employé de banque, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Madame DELMONTEIL Nathalie**
Hôtesse de caisse, CREYSROQUE, CREYSSE.
demeurant à VARENNES
- **Monsieur DEMEULE Philippe**
Conducteur d'engins, EUROVIA ECF et RETRAITEMENTS, SAINT-YRIEIX-SUR-
CHARENTE.
demeurant à SAINT-LAURENT-SUR-MANOIRE
- **Madame DESVEAUX Pascale**
Responsable association, UNION FEDERALE CONSOMMATEURS UFC, PÉRIGUEUX.
demeurant à DOUCHAPT
- **Madame DEVARS Valerie**
Comptable, FIMECO, NONTRON.
demeurant à CHAMPAGNE-ET-FONTAINE
- **Monsieur DORBEC Francis**
Conducteur de ligne suremballage, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE
- **Monsieur DOS SANTOS François**
Conducteur refendeur 8, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à CONDAT-SUR-VÉZÈRE
- **Madame DUBREUIL Sylvie, Marie, Louise**
Aide à domicile, CIAS DRONNE ET BELLE, BRANTOME EN PERGORD.
demeurant à VILLARS
- **Madame DUMON Martine**
Infirmière en santé au travail, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame DUPUY Marie-Christine**
Aide-soignante, CENTRE MEDICAL CHATEAU DE BASSY, SAINT-MEDARD-DE-
MUSSIDAN.
demeurant à NEUVIC
- **Monsieur ESPOSITO Stéphane**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Madame EYMARD Béatrice**
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à PRIGONRIEUX
- **Monsieur FARAGGI Pascal**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à PERIGUEUX

- **Monsieur FAURE Jacky**
Monteur téléphoniste, STELSO, TRÉLISSAC.
demeurant à LA DOUZE
- **Monsieur FERRIER Jean-Francis**
Chauffeur, SUEZ RV SUD OUEST, CANEJAN.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Madame FLOURIOT Francette**
Secrétaire, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur FONTANA Philippe**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Monsieur GAILLARD Didier**
Responsable de Production, CROWN EMBALLAGE FRANCE, PERIGUEUX.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Monsieur GAUCHOT Hervé**
Ouvrier de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHAMPCEVINEL
- **Monsieur GAY-LESCOT Bertrand, Jacques**
Chargé du Contrôle des Opérations, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à MENESPLET
- **Monsieur GLAZER Stéphane**
Charge de clientele, SOC AUTEUR COMPOSITEUR EDITEUR MUSIQUE, NEUILLY-
SUR-SEINE.
demeurant à CHAMPCEVINEL
- **Monsieur GROS Pascal**
Operateur machines, KSB SAS, ROCHE CHALAIS (LA).
demeurant à CHENAUD
- **Madame GUILLOT Monique**
Aide-soignante, UNION GEST ETS CAISSE ASSUR MALAD AQUITA, SAINT-MÉDARD-
DE-MUSSIDAN.
demeurant à MUSSIDAN
- **Madame GUTHINGER Christine**
A.M.P. pour adultes, ASSOC DEP PERS HANDICAP MOT POLYHANDICAP, SAINT-
ASTIER.
demeurant à VALLEREUIL
- **Madame HIVERS Frédérique**
Employée de Banque, BNP PARIBAS, PÉRIGUEUX.
demeurant à NEUVIC
- **Monsieur HIVERT André, Pascal**
Conducteur de machine II, STRADAL, BERGERAC.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-COMBES
- **Monsieur HIVERT Pascal**
Educateur sportif, AGORA SPORTS, BOULAZAC.
demeurant à SANILHAC

- **Madame HYVER Dominique**
Conseillère de vente, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame JAVET Bernadette**
Assistante commerciale, ALVEA S.N.C., MONTPOUILLAN.
demeurant à SAINT-ROMAIN-ET-SAINT-CLEMENT
- **Madame JOUVE Christine**
Directeur des Ressources Humaines, BLANC AERO INDUSTRIES, LA ROUQUETTE.
demeurant à BERGERAC
- **Monsieur KOOB Rachid**
Technicien logistique, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame LABESTE Nathalie**
Personnel navigant commercial, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à LE BUISSON DE CADOUIN
- **Monsieur LACHAUD Laurent**
VRP, LABO CENTRE FRANCE, CÉBAZAT.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur LACOUR Olivier, Marcel**
Responsable saisie, STEF TRANSPORT BRIVE, DONZENAC.
demeurant à LA FEUILLADE
- **Monsieur LACROIX Alain**
Conducteur réception traitement lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE
- **Monsieur LAJOINIE Régis**
Monteur de moules, SOC OUTILLAGE CAOUTCHOUC APPLIC TECHNIQU,
TERRASSON-LAVILLEDIEU.
demeurant à NADAILLAC
- **Monsieur LANDRODIE Patrick**
Responsable approvisionnements, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame LAVAL Patricia**
Laborantine coloriste, CHROMADURLIN, BERGERAC.
demeurant à COURS-DE-PILE
- **Monsieur LESCAUT Eric**
Ouvrier en ESAT, ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL DE CLAIRVIVRE, SALAGNAC.
demeurant à SALAGNAC
- **Monsieur LESTANDI Frederic**
Conducteur coupeuses 13-14-17, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à CONDAT-SUR-VÉZÈRE
- **Monsieur LOPEZ Olivier**
Ouvrier mécanicien, EUROVIA AQUITAINE, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à CHANCELADE

- **Monsieur MALEYRIE Alain**
Conducteur simple face et chaudière, ALLARD EMBALLAGES, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à TERRASSON-LAVILLEDIEU
- **Monsieur MARCHAND Dominique, Patrick**
Cadre Commercial, TOTAL LUBRIFIANTS SERVICE AUTOMOBILE, COURBEVOIE.
demeurant à BERGERAC
- **Monsieur MARCHAND Jean Luc**
Contrôleur qualité papier, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à LE LARDIN-SAINT-LAZARE
- **Madame MARC Marie-Line**
Assistante direction usine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE
- **Madame MENESPLIER Maryse**
Gestionnaire ressources humaines, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à ANNESSE-ET-BEAULIEU
- **Madame MERCIER Marie Catherine**
Assistante service achats, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à VALEUIL
- **Madame MIRANDA Maria-Eloïsa**
Conductrice de ligne de conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame NADAL Dominique**
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame NUNEZ Agnès**
Chargée de relation client, TRANSPORTS BERNIS, LIMOGES.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur OBRINGER Jean-Louis**
Responsable tpm et performance, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
- **Monsieur PECHET Thierry**
Chef d'équipe, GAIA, MERIGNAC.
demeurant à BELVES
- **Monsieur PEYRONNET Rudy**
Resp. clientèle Professionnelle, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à PERIGUEUX
- **Madame PICHERET Anne**
Directeur de groupe d'agences, CREDIT LYONNAIS, PÉRIGUEUX.
demeurant à BIRAS
- **Monsieur PLANCASSAGNE Laurent**
Aide saucier, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à GROLÉJAC
- **Madame PLAZER Annie**
Secrétaire médicale, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à TOCANE-SAINT-APRE

- **Madame POUQUET Corinne**
Gestionnaire administration rh et gta, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur POUQUET Dominique, René**
Fontainier Administratif, SOGEDO, LYON.
demeurant à VILLETTOUREIX
- **Monsieur QUINCHARD Gérard**
Chef de projets senior r&d, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame RACHET Isabelle**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Madame RECART Anne-Marie**
Responsable d'équipe de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur RENAUD Paul**
Peintre préparateur, A COSTE S A S, PAZAYAC.
demeurant à PAZAYAC
- **Monsieur ROLLAND Alain**
Prévisionniste, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame SANCERNI Murielle**
Responsable de service confirme, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à CHANCELADE
- **Madame SCHALL Jocelyne**
Assistante administrative, GEODIS LOGISTICS SUD OUEST, LA ROCHE-CHALAIS.
demeurant à LA ROCHE-CHALAIS
- **Madame SCHEUBER Isabelle**
Responsable paye et adp, EURENCO, BERGERAC.
demeurant à BOUNIAGUES
- **Madame SCHUTZ Agnès**
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à BORRÈZE
- **Monsieur SIRVENTON Franck**
Conducteur de ligne de conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHANCELADE
- **Madame SIRVENTON Martine**
Opératrice de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHANCELADE
- **Madame SOULIER Corinne**
Conductrice de ligne de conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à ANNESSE-ET-BEAULIEU

- **Monsieur SYLVESTRE Hervé**
Fontainier polyvalent eau et assainissement, SOGEDO, LYON.
demeurant à BRANTOME
- **Madame TASSAIN véronique**
Employée de banque, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame URIOS Marie Chantal**
Monteuse câbleuse, FABRICATION ELECTRONIQUE DE DORDOGNE, VAL DE
LOUYRE ET CAUDEAU.
demeurant à LEMBRAS
- **Monsieur VALETTE Noël**
Magasinier, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHANTÉRAC
- **Monsieur VEDRENNE Eddie**
Magasinier cariste, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MONTREM
- **Monsieur VERDIER Alain**
Conducteur coupeuse 15 -16, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à MONTIGNAC
- **Madame VERGNERES Marie-Pierre, Françoise, Hélène**
Directrice d'agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à MAYAC
- **Monsieur VERIN Patrice**
magasinier-cariste, CROWN EMBALLAGE FRANCE, PERIGUEUX.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame VERMOTE Cathy**
Assistante de direction marketing, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame WEISS Sabine**
Technicienne conseil pf experte, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Monsieur ZARATTIN Sylvain**
Chef d'équipe, INEO AQUITAINE, CANEJAN.
demeurant à SAINT-SAUVEUR

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame AMOUROUX Michèle**
Adjointe relation clientèle, SOCIETE GENERALE, PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-LEON-SUR-L'ISLE
- **Madame AUDY-KOOB Nathalie, Marie-Françoise**
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE Cédex 2.
demeurant à CHANCELADE

- **Monsieur BACHELLERIE François**
Formulateur coloriste, CHROMADURLIN, BERGERAC.
demeurant à CREYSSE
- **Madame BANNES Valérie**
Référente métiers, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à VILLAMBLARD
- **Monsieur BARRIERE Jean-François**
Opérateur Gest. Réseaux, SAUR, NIMES.
demeurant à THIVIERS
- **Monsieur BELAIR Didier**
Technicien énergie environnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur BELANDO Patrice**
Technico commercial, FOREZIENNE - M.F.L.S., ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL.
demeurant à LE PIZOU
- **Monsieur BELLEC Patrick**
Employé en ESAT, ASSOC LES PAPILLONS BLANCS, BERGERAC.
demeurant à BERGERAC
- **Monsieur BERSAT Didier**
Electromécanicien, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LA CHAPELLE-GONAGUET
- **Madame BLANCHARD Carole**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à PAULIN
- **Monsieur BONIS Jean Luc**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Madame BONNELALBAY Christine**
Laborantine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame BORDAS Joëlle**
Laborantine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MENSIGNAC
- **Madame BOULAND Annie**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHANTERAC
- **Madame BOUQUIER Sylvie**
Secrétaire, CARREFOUR MARKET, SARLAT-LA-CANEDA.
demeurant à JAYAC
- **Madame BOUTEAUD Marylène**
Laborantine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur BOUTEAUD Philippe**
Technicien réception traitement lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur BRUGEASSOU Dominique**
Responsable développement et industrialisation, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Madame BRUN Nadine**
Conducteur régleur, AMCOR FLEXIBLES CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.
demeurant à MONTPON-MENESTEROL
- **Monsieur CADE Jean-Michel**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à TRÉLISSAC
- **Madame CAMIADE Geneviève, Fernande, Renée**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à TRELISSAC
- **Monsieur CANESSE Frédéric, Daniel**
Manutentionnaire, SOC NLE EXPLOIT DESHORS AERO DEFENSE IND, BRIVE-LA-
GAILLARDE.
demeurant à LES COTEAUX DU PERIGORD
- **Madame CARVALHO-GUICHAOUA Maria, Elisa**
Chargée de clientèle, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à PROISSANS
- **Monsieur CHASSAGNE Pascal**
Responsable bureau d'études, TAULOU, BERGERAC.
demeurant à MONBAZILLAC
- **Madame CLARAMUNT Brigitte**
Contrôleuse de gestion budgétaire, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHAMPCEVINEL
- **Monsieur CLAUDE Christophe**
Chef de projet s.i. industriel, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LA COQUILLE
- **Monsieur DANTIN Philippe**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à LAMONZIE-MONTASTRUC
- **Monsieur DEBORD Frédéric**
Préparateur palettes, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à THENON
- **Monsieur DEGROISE Jacky**
Cadre informatique, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE Cédex 2.
demeurant à PROISSANS
- **Madame DELAYRE Ghyslaine**
Assistante planification, EURENCO, BERGERAC.
demeurant à BERGERAC
- **Madame DELMARES Patricia**
Responsable administratif, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à LALINDE
- **Madame DELMONTEIL Nathalie**
Hôtesse de caisse, CREYSROQUE, CREYSSE.
demeurant à VARENNES

- **Madame DESVEAUX Nadine, Claudine**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur DOUSSET Thierry**
Conducteur de ligne fabrication tartare, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à NEUVIC
- **Monsieur DUBOIS Alex**
Laborantin, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame DUCHEYRON Cécile, Michèle**
Aide-Soignante, CENTRE MEDICAL CHATEAU DE BASSY, SAINT-MEDARD-DE-
MUSSIDAN.
demeurant à SOURZAC
- **Madame DUGENET Beatrice**
Conductrice de ligne, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BIRAS
- **Madame EMONIN Jacqueline**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame FERRANDON Sylvie**
Manager caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à GRAND-BRASSAC
- **Monsieur FERRIER Jean-Francis**
Chauffeur, SUEZ RV SUD OUEST, CANEJAN.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Madame FOUGERAY Sandrine, Myriam**
Gestionnaire de Clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à GAGEAC-ET-ROUILLAC
- **Madame FREY Nicole**
Employée commerce, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC
- **Madame GALLET Helene**
Opérateur régleur, SUTUREX ET RENODEX, CARSAC-AILLAC.
demeurant à VITRAC
- **Monsieur GALTIER Jean Louis**
Conducteur m10, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à HAUTEFORT
- **Monsieur GARRELOU Thierry, Jacques**
Tourneur, DESHORS MOULAGE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à THENON
- **Monsieur GARRIGUE Jean-Luc**
Technicien de maintenance, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES

- **Monsieur GAY-LESCOT Bertrand, Jacques**
Chargé du Contrôle des Opérations, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à MENESPLET
- **Monsieur GHERSBRAHAM Patrick**
Electromécanicien r&d, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Monsieur GONZALEZ Eric**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à GRIGNOLS
- **Monsieur GRAULIERE Jean-Jacques**
Agent polyvalent services généraux, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE
- **Monsieur GREGOIRE Guy**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MENSIGNAC
- **Monsieur GUALANDI Philippe**
Conducteur de ligne de conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame GUEGUEN Dolorès**
Ouvrière Agro Alimentaire, BLASON D'OR, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-VIGNES
- **Monsieur GUERIN Daniel**
Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ÉTIENNE.
demeurant à SAINT-AULAYE
- **Monsieur GUILHEM Philippe**
Responsable de clientèle, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à BERGERAC
- **Monsieur GUILLEMOT Laurent**
Fraiseur, TAULOU, BERGERAC.
demeurant à SAINT-NEXANS
- **Madame HINOJOSA Lydia**
Ouvrière de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Monsieur HINOJOSA Marc**
Technicien packaging, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Madame HINOJOSA Monique**
Responsable chaîne graphique, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Madame JEANNOT Nadine**
Product portfolio manager, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE

- **Monsieur JENOT ERIC PHILIPPE**
Technicien du son, SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION RADIO FRANCE,
PARIS.
demeurant à SANILHAC
- **Monsieur JUGIE Jean-Christophe**
Ajusteur, DESHORS MOULAGE, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à LA FEUILLADE
- **Monsieur LACHAUD Jean-Claude**
Ouvrier de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur LACROIX Alain**
Conducteur réception traitement lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE
- **Madame LALANNE Sylvie**
Comptable, ARCELORMITTAL WIRE FRANCE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur LANAU Jean-Louis**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à PRIGONRIEUX
- **Monsieur LANCEPLAINE Eric**
Charge de mission, URSSAF AQUITAINE, PÉRIGUEUX.
demeurant à TRÉLISSAC
- **Monsieur LAPORTE Denis**
Technicien d'exploitation, PERIGORD ENERGIES, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à MONTIGNAC
- **Monsieur LARUE Daniel**
Cariste, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LA CHAPELLE-GONAGUET
- **Madame LARUE Lydie**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à SARLAT-LA-CANEDA
- **Madame LAURENT Corine**
Responsable d'unité, URSSAF AQUITAINE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur LAUSEILLE Jean-François**
Expert formateur recherche et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Monsieur LEONARD Michel**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE
- **Madame MARC Marie-Line**
Assistante direction usine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur MARTY Didier**
Agent de maîtrise flux usine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur MATHIEU Xavier**
Agent d'assurance, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
demeurant à ANNESSE-ET-BEAULIEU
- **Monsieur MAUVIGNER Eric**
Cariste manutentionnaire, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame MAZE Mireille**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur MENESPLIER Jean-Michel**
Responsable maintenance et travaux neufs r&d, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à ANNESSE-ET-BEAULIEU
- **Madame MERCIER-GOTTARDI Muriel**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à ANNESSE-ET-BEAULIEU
- **Madame MERCIER Marie Catherine**
Assistante service achats, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à VALEUIL
- **Monsieur MERLE Alain**
Chef de projet ingénierie, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur MILANI Eric**
2eme coupeur 13-14-17, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à LE LARDIN-SAINT-LAZARE
- **Monsieur MONTEIRO Joaquim**
Technicien d'entretien, CROWN EMBALLAGE FRANCE, PERIGUEUX.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur MOUSSIEGT Alain, Jean**
Comptable, KPMG, COULOUNIEIX-CHAMIERES.
demeurant à TRELISSAC
- **Monsieur PAILLARD Pascal**
Agent de formulation recherche et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Madame PAQUELIER Annick**
Manageuse de secteur, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame PASCO Nathalie**
Referente technique administration des rh, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES
DORDOGNE, PÉRIGUEUX.
demeurant à CHÂTEAU-L'ÉVÊQUE

- **Madame PAYEN Nathalie**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à MUSSIDAN
- **Monsieur PECHET Thierry**
Chef d'équipe, GAIA, MERIGNAC.
demeurant à BELVES
- **Madame PESQUIER Véronique**
Référénte technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à VÉLINES
- **Monsieur PICHAUD Bruno**
Technicien réception lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Madame PICQUENOT Patricia, Marie, Anne, Geneviève**
Chargée de clientèle, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Monsieur PORCEL Isidore**
Agent polyvalent services généraux, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Monsieur PORTE Joël**
Responsable packaging, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Monsieur PRADELOU Jean-Luc**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à TRÉLISSAC
- **Madame PUYZILLOU Claudine, Marie-Louise**
Secrétaire médicale, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à CHATEAU-L'EVEQUE
- **Madame QUERIC Marie-Pierre**
Responsable r&d catégorie, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame REBIERE Bernadette**
Assistante de direction ressources humaines, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Madame RECART Anne-Marie**
Responsable d'équipe de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Madame ROGLIANO Chantal**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à BERGERAC
- **Monsieur ROLLAND Alain**
Prévisionniste, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX

- **Monsieur ROSPARS Patrice**
Conducteur de machine conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEUX-CHAMIEERS
- **Madame ROUGANE Sylvie, Catherine**
Hôtesse de caisse, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LEGUILLAC-DE-L'AUCHE
- **Madame SERRANO Claire**
Ouvrière de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur SICAIRE Olivier**
Polyvalent d'atelier, KSB SAS, ROCHE CHALAIS (LA).
demeurant à SAINT MICHEL LEPARON
- **Madame SIRVENTON Florence**
Vendeuse, CHAUSSURES MICHARD-ARDILLIER, PÉRIGUEUX.
demeurant à LA CHAPELLE-GONAGUET
- **Monsieur SOUDEIX Alain**
Chef d'équipe, CHAUX DE SAINT ASTIER, SAINT-ASTIER.
demeurant à SAINT-AQUILIN
- **Madame SOULIER Chantal**
Laborantine usine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame STEFANELLI Fabienne**
HOTESSE PRINCIPALE, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BASSILLAC
- **Monsieur SUAREZ Philippe, Louis**
Chauffeur monteur TNT, INEO RESEAUX HAUTE TENSION, VILLEURBANNE.
demeurant à LALINDE
- **Monsieur THOMAS Jean-Paul**
Opérateur de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur THOUVENIN Serge**
Régleur multi spécialités, AMCOR FLEXIBLES CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.
demeurant à EYGURANDE-ET-GARDEDEUIL
- **Monsieur VEDRENNE Eddie**
Magasinier cariste, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MONTREM
- **Madame VESSAT Maria**
Employée restauration, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame WAGENAAR Sylvie**
Employée de banque, BANQUE TARNEAUD, LIMOGES.
demeurant à MONTAGNAC-LA-CREMPSE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BELANDO Patrice**
Technico commercial, FOREZIENNE - M.F.L.S., ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL.
demeurant à LE PIZOU
- **Monsieur BERTHON Jean-Luc**
Logisticien, KSB SAS, ROCHE CHALAIS (LA).
demeurant à LA ROCHE-CHALAIS
- **Madame BITAUD Béatrice**
Animatrice d'équipe, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à BRANTÔME
- **Monsieur BOIVINEAU Dominique**
Comptable, SOBEVAL, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Monsieur BONIS Jean Luc**
Chaudronnier, SOTECH TECHNOLOGIES SERVICES, BERGERAC.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Monsieur BOURDIAL Jean-Paul**
Vendeur conseil, GROUPE A.D. SUD OUEST, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à CHANCELADE
- **Madame BOUTEAUD Marylène**
Laborantine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur BRUGEASSOU Dominique**
Responsable développement et industrialisation, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Monsieur CARAMIGEAS Jean-Claude**
Directeur d'Agence, ALLIANCE HEALTHCARE, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PERIGUEUX
- **Madame CAVAREC Josiane, Gisèle**
Assistant Maîtrise, BANQUE DE FRANCE, MARNE-LA-VALLEE Cédex 2.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Monsieur COCAULT Eric**
Opérateur de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur COCAULT Laurent**
Technicien agro-alimentaire, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Madame COUDOUIN Odile**
Réfèrent technique recouvrement, URSSAF AQUITAINE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur DA CRUZ Patrick**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE
- **Monsieur DECIMA Thierry, Jean, Arthur**
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
BORDEAUX.
demeurant à BOURG-DU-BOST

- **Monsieur DEFRANCE Pascal**
Responsable d'équipe, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHATEAU-L'EVEQUE
- **Madame DELRIEUX Josiane**
Auxiliaire de puériculture, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Madame DEVAUD Christiane**
Ouvrière, BLASON D'OR, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.
demeurant à LA FORCE
- **Madame DEVIGE Pascale**
Employée libre service, RIBERAC DISTRIBUTION, RIBÉRAC.
demeurant à RIBERAC
- **Monsieur DONZEAU Pascal**
Technicien d'exploitation, PERIGORD ENERGIES, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC
- **Madame FAURE Françoise**
Assistante de direction r&d, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOURDEILLES
- **Monsieur FERRER Didier**
Maçon, ENTREPRISE FAYE SARL, QUINSAC.
demeurant à QUINSAC
- **Monsieur FERRIER Jean-François**
Chauffeur, SUEZ RV SUD OUEST, CANEJAN.
demeurant à LAMONZIE-SAINT-MARTIN
- **Monsieur GARCIA Anicet Olivier**
Dessinateur, SOCAMIP, LIMOGES.
demeurant à TRELISSAC
- **Monsieur GHERSBRAHAM Patrick**
Electromécanicien r&d, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Monsieur GRANCHAMP Didier**
Am poste uo bobines, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à PEYRIGNAC
- **Monsieur GREGOIRE Guy**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MENSIGNAC
- **Madame GUEGUEN Dolorès**
Ouvrière Agro Alimentaire, BLASON D'OR, SAINT-LAURENT-DES-VIGNES.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-VIGNES
- **Monsieur GUIMBERTEAU Alain**
Conducteur régleur, AMCOR FLEXIBLES CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.
demeurant à MONTPON-MENESTEROL

- **Monsieur HAMANA Karim**
Agent de service frigo, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur HOARAU Jean, Yves**
Etancheur, SMAC, MARSAC SUR L'ISLE.
demeurant à PERIGUEUX
- **Monsieur HUGUES Pascal**
Acheteur pilote, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame JINVRESSE Marie-Laure**
Employée administrative, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à TRELISSAC
- **Monsieur JOUFFRE Michel**
Am atelier chaudronnerie mecanique, CONDAT, LE LARDIN-SAINT-LAZARE.
demeurant à NAILHAC
- **Madame KOHL Marie, Pierre**
Agent de maîtrise ordonnancement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Monsieur LACOMBE Jean-Noël**
Délégué assurance maladie, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE, PÉRIGUEUX.
demeurant à SAVIGNAC-LES-ÉGLISES
- **Madame LACOSTE Marie-Ange**
Ouvrière de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à RAZAC-SUR-L'ISLE
- **Madame LANSADE Catherine**
Technicienne de Laboratoire, NOVABIO, SANILHAC.
demeurant à LA FORCE
- **Madame LATOUR Danielle**
Directrice d'agence bancaire, BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE
ATLANTIQUE, BORDEAUX.
demeurant à SAINT-SAUVEUR
- **Monsieur LAUSEILLE Jean-François**
Expert formateur recherche et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERES
- **Madame LAVERGNE Marie-Chantal**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur LE CABON Gabriel**
Technicien support terrain, THALES DMS FRANCE SAS, BREST.
demeurant à BOURDEILLES
- **Monsieur LONDEIX Didier**
Technicien outillage, AMCOR FLEXIBLES CAPSULES, SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.
demeurant à MINZAC

- **Monsieur MAGNE Herve**
Technicien d'atelier, SOC OUTILLAGE CAOUTCHOUC APPLIC TECHNIQU,
TERRASSON-LAVILLEDIEU.
demeurant à LA DORNAC
- **Monsieur MARC Didier**
Chargé Gest. Réseaux, SAUR, NIMES.
demeurant à MONTREM
- **Monsieur MARTIAL Dominique**
Tourneur, KSB SAS, ROCHE CHALAIS (LA).
demeurant à SOURZAC
- **Monsieur MARTY Didier**
Agent de maîtrise flux usine, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame MARTY Ghislaine**
Assistante comptable, SOC FIDUCIAIRE NATIO EXPERTISE COMPTABLE,
COURBEVOIE.
demeurant à SARLAT-LA-CANÉDA
- **Monsieur MASPEYROT Daniel**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LA CHAPELLE-MONTABOURLET
- **Monsieur MAUVIGNER Eric**
Cariste manutentionnaire, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame MILLET Marie-Claude**
Employée restaurant, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LA CHAPELLE-GONAGUET
- **Monsieur NARDOU Jean-François**
Expert formateur recherche et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE
- **Madame NIOTEAU Catherine**
Employée de banque, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES,
BORDEAUX.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE
- **Madame PACE Liliane**
Technicienne logistique, CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DORDOGNE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à SAINT-LÉON-SUR-L'ISLE
- **Monsieur PAILLARD Pascal**
Agent de formulation recherche et développement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à COURSAC
- **Monsieur PANAZOL Jean-Marie**
Réfèrent de production, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à CHÂTEAU-L'EVÊQUE
- **Monsieur PECHET Thierry**
Chef d'équipe, GAIA, MERIGNAC.
demeurant à BELVES

- **Madame PEIS Marie, Veneranda**
Préparatrice de commandes, ALLIANCE HEALTHCARE-REPARTITION, SAINT-VIANCE.
demeurant à PAZAYAC
- **Madame PERRIER Jocelyne**
Auxiliaire de vie, SOINS SERVICES AIDES A DOMICILE, CUBJAC-AUVÉZÈRE-VAL
D'ANS.
demeurant à SAVIGNAC-LES-EGLISES
- **Monsieur PICHAUD Bruno**
Technicien réception lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à SAINT-ASTIER
- **Monsieur PRADINES Patrick**
Technicien, OFF NAT ETUDES RECHERCHES AEROSPATIALES, PALAISEAU.
demeurant à TOURTOIRAC
- **Monsieur PRESSAC Jean-Luc**
Pilote approvisionnement micae, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Madame RAOULT Geneviève, Lydia**
Vendeuse, CHAUSSURES MICHARD-ARDILLIER, BERGERAC.
demeurant à SAINT-AGNE
- **Madame RENAUDIE Anne-Marie**
Responsable d'unité, URSSAF AQUITAINE, PÉRIGUEUX.
demeurant à PÉRIGUEUX
- **Monsieur RIGOLET Michel, Alain, Jacques**
Chargé des relations partenariales, POLE EMPLOI, BORDEAUX.
demeurant à COULOUNIEIX-CHAMIERS
- **Monsieur ROUGIER Jean-Louis**
Technicien réception lait, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à LÉGUILLAC-DE-L'AUCHE
- **Monsieur ROUSSEAU Patrick**
Expéditeur Réceptionnaire, GROUPE AD SUD OUEST (GADSO), ANGERS.
demeurant à CONNE-DE-LABARDE
- **Madame SELVES Suzie, Catherine, Anne Marie**
Infirmière, Centre médico-chirurgical Les Cèdres, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à LES COTEAUX PERIGOURDINS
- **Monsieur SICAIRE Olivier**
Polyvalent d'atelier, KSB SAS, ROCHE CHALAIS (LA).
demeurant à SAINT MICHEL LEPARON
- **Monsieur SMANDACK Olivier, Albert, Louis**
Dépanneur SAV, AUCHAN, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à TOCANE-SAINT-APRE
- **Monsieur SUBRENAT Bruno**
Gestionnaire du recouvrement, URSSAF AQUITAINE, PÉRIGUEUX.
demeurant à BOULAZAC ISLE MANOIRE
- **Monsieur SUCHARAUD Thierry**
Conducteur d'engins divers, EUROVIA AQUITAINE, BOULAZAC ISLE MANOIRE.
demeurant à CUBJAC-AUVÉZÈRE-VAL D'ANS

- **Madame TAULOU Béatrice**
Assistante de direction de région, CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, BORDEAUX.
demeurant à PÉRIGUEUX

- **Monsieur TEILLET Gilles**
Conducteur de ligne fabrication, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à NEUVIC

- **Monsieur TURLET Eric**
Ouvrier distillateur, ETS DESSERT EX VAQUIER, SAINT-SEURIN-DE-PRATS.
demeurant à PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT

- **Monsieur VAZQUEZ Evencio, Manuel**
Ingénieur commercial, BNP PARIBAS LEASE GROUP, NANTERRE.
demeurant à SAINT-ASTIER

- **Madame VESSAT Sylvie**
Technicienne de prestations, CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE,
PÉRIGUEUX.
demeurant à CREYSSE

- **Monsieur VIE Jean-Philippe**
Agent de fabrication, STRADAL, CERGY PONTOISE Cédex.
demeurant à CAZOULES

- **Monsieur VIGIER Didier**
Responsable process, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à MARSAC-SUR-L'ISLE

- **Monsieur VIGIER Patrice**
Conducteur de ligne conditionnement, FROMARSAC, MARSAC-SUR-L'ISLE.
demeurant à ATUR

Article 5 : Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Dordogne.

Périgueux, le 03 JUIN 2020

Par délégation du Préfet,
et par subdélégation du DIRECCTE,
Le Directeur du Travail
SIGNÉ
Alexandre ARRIVETS